



**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

**DECISION :**

Affaire suivie par : Estelle GARY

**COMMANDE PUBLIQUE**

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

**N°D24MP196**

**OBJET : 24FCSBITUMINEUX – FOURNITURE ET TRANSPORT D'ÉMUSLION DE BITUME, DE GRAVE ÉMUSLION ET D'ENROBÉ À FROID 2025-2028 – CHOIX DES PRESTATAIRES**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Considérant l'accord-cadre à bon de commandes 2020FCSBITUMINEUX portant sur la fourniture et la livraison de grave émulsion, d'émulsion de bitume et d'enrobé à froid, nécessaire à la mise en œuvre des programmes voirie de Fumel Vallée du Lot et qui prendra fin le 28 décembre 2024 ;

Considérant les montants dépensés annuellement estimés à 449 200 € HT et le caractère répétitif des besoins, il est nécessaire de relancer le marché suscité sous forme d'un accord cadre à bon de commandes alloti avec un maximum en quantité par lot, passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique ;

Considérant l'appel d'offres ouvert soumis aux articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R 2161-5 du Code de la Commande Publique lancé le 03 octobre 2024 avec parution sur le BOAMP, au JOUE, sur la plateforme de dématérialisation AWS et sur le site de Fumel Vallée du Lot jusqu'au 07 novembre 2024 ;

Considérant la commission d'appel d'offres (CAO) légalement convoquée le 12 novembre 2024, qui s'est réunie le 25 novembre 2024 à 15 heures. Le quorum a été atteint. L'analyse des candidatures et des offres effectuée sur la base des critères annoncés dans le règlement de la consultation et rédigée dans le respect des règles de la Commande Publique, a été présentée par le Directeur des Services Techniques ;

Considérant que la CAO, compétente pour attribuer les lots de ce marché (article L.1414-2 du CGCT), a décidé de retenir les entreprises proposées dans le cadre de la présentation de l'analyse, leurs

offres répondant en tous points au cahier des charges et étant considérées comme économiquement les plus avantageuses. Ainsi, elle décide de retenir :

- Lot 01 – Emulsion de bitume : Entreprise COLAS FRANCE de Toulouse (31),
- Lot 02 – Grave émulsion : Entreprise EUROVIA AQUITAINE – AGENCE D’AGEN Le Passage d’Agen (47),
- Lot 03 – Enrobé à froid : COLAS FRANCE ETABLISSEMENT DE LOT-ET-GARONNE de Bon Encontre (47).

Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,

1°) – De retenir les offres des entreprises détaillées comme suit :

- Lot 01 – Emulsion de bitume : l'entreprise COLAS FRANCE de Toulouse (31)

Conformément au BPU :

Libellé	U	Quantité maxi/an	Prix HT	TVA	Prix TTC
Emulsion C69BP3	t	500,00	435 €	20 %	522 €
Emulsion C69B3	t	200,00	395 €	20 %	474 €

- Lot 02 – Grave émulsion : l'entreprise EUROVIA AQUITAINE – AGENCE D’AGEN Le Passage d’Agen (47)

Conformément au BPU :

Libellé	U	Quantité maxi/an	Prix HT	TVA	Prix TTC
Fourniture de grave émulsion	t	2 500,00	70,50 €	20 %	84,60 €
Livraison sur les différents dépôts listés dans le CCTP Prix moyen sur les 5 dépôts	t	2 500,00	3,96 €	20 %	4,75 €

- Lot 03 – Enrobé à froid : l'entreprise COLAS FRANCE ETABLISSEMENT DE LOT-ET-GARONNE de Bon Encontre (47)

Conformément au BPU :

Libellé	U	Quantité maxi/an	Prix HT	TVA	Prix TTC
Fourniture d'enrobé à froid	t	500,00	79 €	20 %	94,80 €
Livraison aux ateliers communautaires de Fumel et de Penne d'Agenais	t	500,00	11 €	20 %	13,20 €

2°) – De signer toutes les pièces contractuelles afférentes à cette opération ;

3°) – De préciser que ces prix seront révisés trimestriellement sur la base de l'indice Bitume IPP2015 base 100-2015 cokéfaction et raffinage ;

4°) – De préciser que le marché prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et qu'il est conclu pour une période initiale d'un an renouvelable 3 fois. La durée maximale du contrat toutes périodes confondues est donc de 1 an et 36 mois ;

**AR Prefecture**

047-200068930-20241127-D24MP196-AR  
Reçu le 02/12/2024  
Publié le 02/12/2024

5°) – De préciser que les crédits seront prévus au budget 2025 et suivants pour les périodes correspondantes.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 27 novembre 2024



Le Président  
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 02 décembre 2024  
Reçu en Sous-Prefecture le :  
Publié ou Notifié le : 02 décembre 2024

-----

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)